

Paris, le 12 décembre 2019

## **Retraite universelle : les médecins libéraux refusent de signer un chèque en blanc au premier ministre**

Édouard Philippe, le Premier Ministre, est resté droit dans ses bottes mercredi dernier et il ne mentait pas lorsqu'il affirmait en début de semaine que ces nouvelles mesures ne mettraient sans doute pas fin aux grèves qui paralysent la France et empêchent les médecins d'exercer leur profession.

Pour les médecins libéraux, la note est particulièrement salée et terriblement injuste envers une profession qui a été si vertueuse depuis des années pour gérer ses retraites et qui a accumulé des réserves importantes. Notre profession est paradoxalement moins bien traitée que certains régimes spéciaux d'entreprises publiques pourtant très déficitaires (et qui sont l'objet de toutes les attentions de l'État). Cette situation est inacceptable.

Suite aux dernières communications du Premier Ministre, trois points majeurs restent anxiogènes pour les médecins libéraux :

- Les réserves accumulées restent à notre profession mais la CARMF disparaît et nous ne savons toujours pas qui va les gérer. Il serait bien entendu inacceptable qu'elles ne le soient pas par les médecins libéraux.
- Nous savons que nos cotisations baisseront de 25% mais nos pensions, quant à elles, baisseront de 33%... C'est le nivellement par le bas.
- La valeur du point sera gérée par les partenaires sociaux sous tutelle de l'État avec une sous-représentativité des professions libérales (qui pourtant sont les seules à ce jour à avoir des réserves excédentaires !!!).

Le compte n'y est vraiment pas. La retraite universelle n'est absolument pas adaptée à l'exercice libéral.

La retraite universelle ne préfigure en rien un retour à l'équilibre financier à moyen ou long terme. Cette retraite universelle est source, pour les médecins libéraux, d'une rétrogradation sociale. Pour toutes ces raisons, la CSMF appelle la profession à se mobiliser contre cette réforme.

La CSMF décidera dans les jours qui viennent la forme que prendra cette opposition.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président  
06 07 86 08 83  
[jp.ortiz@csmf.org](mailto:jp.ortiz@csmf.org)

Relations presse : Shakti Staal  
01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08  
[com@csmf.org](mailto:com@csmf.org)

*Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.*

*Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.*

*Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.*